



Mars 2025

Volet 4 : RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

Projet SENS LOG – Zone Industrielle des
Vauguilletes- 89 100 SENS

Je soussigné, Madame MICELI, Directrice de la Maîtrise d'Ouvrage, procède à la demande d'autorisation environnementale, relative au projet d'aménagement d'une plateforme logistique sur la commune de Sens (89).

Madame la Directrice,

Sommaire

1.	Localisation du projet	4
2.	Description du projet.....	6
3.	Etat initial du site.....	8
3.1.	Le milieu physique	8
3.2.	Le climat	8
3.3.	Les milieux naturels	8
3.4.	Le bruit.....	12
3.5.	Le trafic	12
3.6.	la qualité de l'air.....	13
3.7.	Données socio-économiques et activités	13
3.8.	Le paysage	14
3.9.	Le patrimoine.....	15
3.10.	Synthèse des enjeux environnementaux.....	16
4.	Impacts du projet sur l'environnement et mesures associées	17
5.	Compatibilité du projet avec l'affectation des sols et des plans, schémas et programmes.....	25
6.	Incidences du projet sur la santé humaine	26
7.	Incidences négatives résultant de la vulnérabilité du projet au changement climatique et à des risques d'accident ou de catastrophes majeurs	26
7.1.	Changement climatique	26
7.2.	Risque de catastrophe naturelle	27
7.3.	Risque d'accident majeur	27

1. Localisation du projet

Le présent projet d'aménagement Sens LOG est prévu sur la commune de Sens, au nord-ouest du département de l'Yonne (89), à environ 48 km au nord-ouest d'Auxerre.



Figure 1 : Plan de Localisation du projet Sens LOG

Le site envisagé pour l'implantation du projet se situe à 2,3 km au nord-est du centre-ville de Sens, sur les franges nord de la zone d'activités des Vauguilletes, sur un terrain d'une superficie de 31,7 ha environ, au droit notamment des parcelles cadastrales référencées section ZH n°163, 168, 169, 170, 171, 172, 188p, 209p, 211p et 213p.



Figure 2 : Plan de situation du projet Sens LOG

2. Description du projet

Le projet porte sur la création d'un site logistique implanté sur un terrain de 31,71 ha au niveau de frange Nord de la Zone d'Activités des Vauguilletes sur le territoire de la commune de Sens dans le Département de l'Yonne.

Le projet est nommé Sens LOG.

Il prévoit 3 unités foncières à bâtir distinctes et autonomes, ainsi qu'une unité foncière dédiée au futur giratoire d'accès situé sur la RD 46 et destinée à être rétrocédée à la Communauté d'Agglomération du Grand Senonais. La création de ce giratoire se fera sous la maîtrise d'ouvrage de l'agglomération du Grand Sénonais.

Les surfaces des lots issus de la division parcellaire sont les suivantes :

- 199 794 m² pour le lot A destiné à accueillir un entrepôt logistique et des bâtiments associés,
- 95 355 m² pour le lot B destiné à accueillir un entrepôt logistique et des bâtiments associés,
- 18 106 m² pour le lot C destiné à l'accueil d'activités,
- 3 857 m² pour la surface dédiée à la création du giratoire.

L'illustration suivante présente les différents lots.



Figure 3 : Lots du projet Sens LOG

L'implantation d'un tel projet à Sens s'explique, entre autres, par la position du Grand Sénonais au croisement des deux faisceaux majeurs de la demande de prestataires logistiques pour la grande distribution, le commerce spécialisé et le e-commerce.

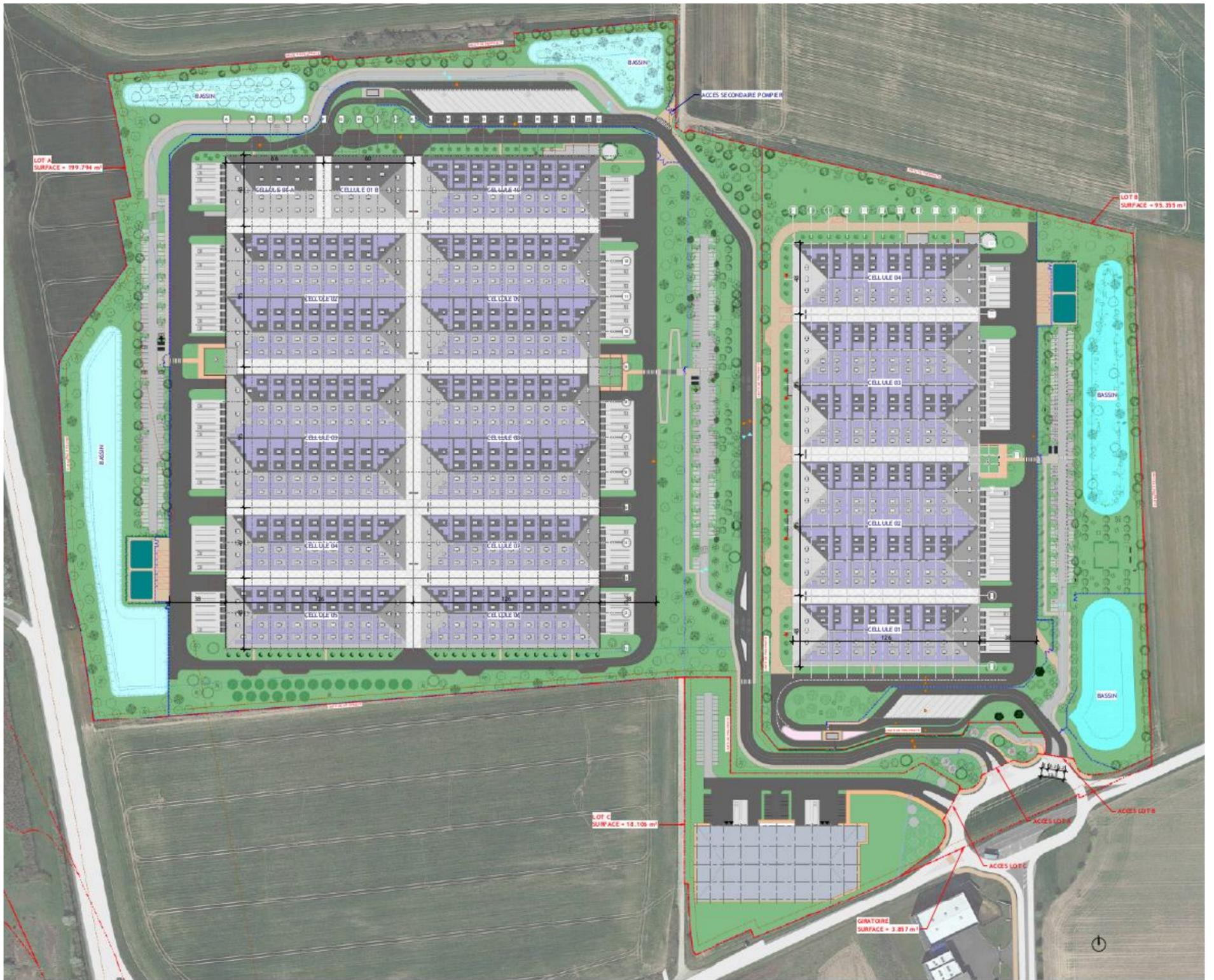


Figure 4: Projet d'ensemble

3. Etat initial du site

3.1. Le milieu physique

Le projet s'implante à une altitude comprise entre 85 m et 102 m, au pied du massif crayeux qui est entaillé par les différentes vallées du territoire (l'Yonne et ses affluents). Les investigations géotechniques menées ont pu montrer que la lithologie du site est constituée des éléments suivants, en profondeurs variables : terre végétale, colluvions et craie.

Au droit du site d'étude, les nappes de l'Albien et du Néocomien sont recouvertes par la nappe de la Craie sur plusieurs dizaines de mètres d'épaisseur. Le toit de l'Albien se situe à environ 300 mètres de profondeur.

La nappe de la Craie semble se situer à une profondeur d'au moins 10 m par rapport au terrain naturel au droit du projet.

Dans le secteur d'étude, les alluvions de l'Yonne constituent des formations très aquifères, notamment dans les basses et moyennes terrasses composées de sables et de matériaux grossiers. Par ailleurs, le projet ne se situe pas en zone de répartition des eaux définie par arrêté préfectoral et visant à la protection de la nappe Albien-Néocomien.

La configuration topographique du site favorise le ruissellement des eaux pluviales vers l'extérieur du site, notamment vers le ruisseau de La Gaillarde, coulant plus au Nord. Ce ruisseau est un petit affluent de l'Yonne, qu'il rejoint à environ 2,7 km à l'Ouest du site d'étude.

3.2. Le climat

Le climat de l'Yonne est du type semi-continentale avec une température moyenne annuelle de 11,7°C. La pluie est répartie tout le long de l'année (118,7 jours de pluie supérieure à 1 mm par an en moyenne).

3.3. Les milieux naturels

Contexte écologique

L'aire d'étude est localisée à l'est de la commune de Sens dans l'Yonne (89). Elle se situe en contexte agricole en périphérie est de l'agglomération de Sens. L'emprise projet porte quasi-exclusivement sur des parcelles cultivées. Elle se situe au croisement de la route RD 606 et de la RD 46, dans la continuité nord de la zone industrielle (ZI) des Vauguilletes. L'aire d'étude a été élargie autour de l'emprise projet pour tenir compte des habitats contigus (culture, haie, chemins agricoles et bermes herbacées). L'aire d'étude porte sur un total d'environ 53,8 hectares.

L'aire d'étude n'est concernée par aucune protection ou reconnaissance écologique directe, notamment ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique), zones protégées (ENS, réserve naturelle, APPB...), ZPS (Zone de Protection Spéciale) ou ZSC (Zone Spéciale de Conservation). 4 espaces d'intérêt écologique ou protégés se situent dans un rayon de 5 km de l'aire d'étude (ZNIEFF de type II, n°260008564 « Vallée de la Vanne de Flacy à Maillot », ZNIEFF de type I, n°260014973 « Pelouse de la côte de l'Orgeat et de Chaumont » et n°260005860 « Coteau de Paron à Saint-Martin-du-Tertre », Zone Spéciale

de Conservation Natura 2000 FR2601005 « Pelouses sèches à orchidées sur craie de l'Yonne »). Compte tenu de la nature des habitats de ces zonages (côteaux crayeux et vallée humide), le lien fonctionnel est réduit avec l'aire d'étude.

Par ailleurs, concernant les continuités écologiques et en référence au SRCE Bourgogne, l'aire d'étude n'est concernée par aucun corridor écologique et aucun réservoir de biodiversité. À l'échelle locale, l'aire d'étude se situe entre deux corridors herbacés identifiés en marges ouest (le long de la RD 606) et est (Aqueduc de la Vanne et dépendances vertes de la Ligne Grande Vitesse). Les cultures de l'aire d'étude jouent par ailleurs un rôle important pour les oiseaux nicheurs liés aux milieux ouverts et dont les populations subissent les plus forts déclin, au niveau national mais également au niveau régional.

Flore et végétation

Les prospections floristiques et phytoécologiques se sont déroulées le 26 mars, le 13 mai et le 23 septembre 2020. Elles ont donné lieu à la caractérisation de 7 habitats au sein de l'aire d'étude, essentiellement des parcelles cultivées, des fourrés et des milieux enfrichés. Les inventaires ont permis de recenser 76 espèces végétales. Aucune espèce végétale menacée n'a été recensée, d'après la liste rouge régionale de Bourgogne-Franche-Comté.

Faune

Les prospections faunistiques ont été réalisées sur l'année 2019 et 2020 : 09 octobre 2019, 07 janvier, 10 avril, 18 mai, 29 juin, 21 août et 27 août 2020. Elles concernaient 6 groupes : les oiseaux nicheurs, les mammifères terrestres, les chauves-souris (appréciation des potentialités de gîte), les reptiles, les papillons de jour et les orthoptères (sauterelles, criquets, grillons). En l'absence d'habitat favorables, les amphibiens et les libellules n'ont pas fait l'objet d'inventaire spécifiques. On recense sur l'aire d'étude :

- 23 espèces d'oiseaux, dont 7 espèces d'oiseaux nicheurs sur l'aire d'étude, 13 nicheuses aux abords, et 3 autres observées en hivernage ou migration ;
- 1 espèce de mammifères terrestres (en chasse et transit) ;
- 7 espèces de chauves-souris en chasse et transit (faible activité, absence de gîte) ;
- 7 espèces de papillons de jour ;
- 15 espèces d'orthoptères (sauterelles, criquets, grillons) ;
- aucune espèce de reptiles ;
- aucune espèce d'amphibiens (absence d'habitats favorables) ;
- aucune espèce de libellules (absence d'habitats favorables).

Évaluation des enjeux spécifiques

Aucun habitat et aucune espèce végétale ne présente d'enjeu de conservation sur l'aire d'étude.

S'agissant de la faune, les enjeux spécifiques concernent 1 espèce d'oiseaux à enjeu « Moyen » (Alouette des champs) et 1 espèce de criquet à enjeu « Moyen » (Criquet glauque).

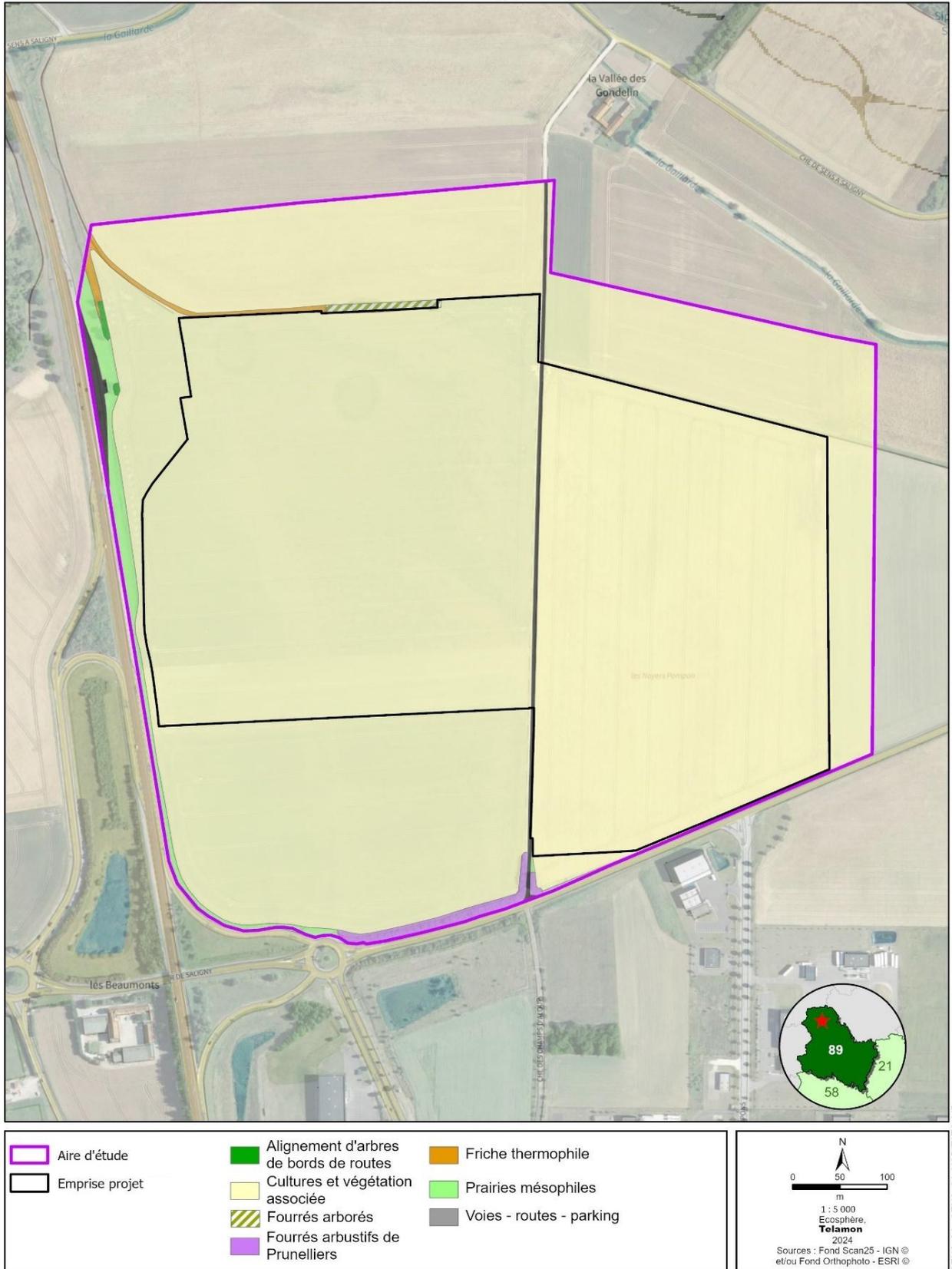


Figure 5 : Habitats sur la zone d'étude - Source : Écosphère

Analyse fonctionnelle

A l'échelle locale, l'aire d'étude se situe entre deux corridors herbacés identifiés en marges ouest (le long de la RD 606) et est (Aqueduc de la Vanne et dépendances vertes de la Ligne Grande Vitesse).

Dans ce contexte, un enjeu de niveau « moyen » est attribué aux milieux ouverts et semi-ouverts compris dans l'aire d'étude (friche thermophile, prairie mésophile, fourré arbustif).

Évaluation des enjeux réglementaires

5 espèces d'oiseaux protégées ont été recensées sur l'aire d'étude : Bergeronnette printanière, Bruant proyer, Bruant zizi, Fauvette grisette, Rougegorge familier. Les 7 espèces de chauves-souris contactées sont également protégées. Cependant, elles n'utilisent pas l'aire d'étude comme site de repos ou de reproduction mais seulement comme territoire de chasse ou zone de transit.

Synthèse des enjeux écologiques

Les enjeux écologiques de l'aire d'étude sont de niveau « faible » à « Moyen ». Les cultures et milieux ouverts les bordant ont un enjeu de niveau « Moyen » : les cultures accueillent la reproduction de plusieurs couples d'Alouette des champs, et les espaces enherbés et de fourrés contribuent aux continuités vertes locales et accueillent la reproduction du Criquet glauque. Les autres éléments (arborés, voiries) ne présentent pas d'enjeu particulier (enjeu faible).

Les espèces exotiques envahissantes

Aucune espèce animale ou végétale exotique envahissante n'a été recensée.

Délimitation des zones humides

D'après la carte de modélisation nationale des zones humides, l'aire d'étude est concernée par une probabilité faible à moyenne de présence de zone humide sur le coteau ouest et sur le sillon situé à l'est de l'aire d'étude. Selon la DREAL Bourgogne, l'aire d'étude n'est pas concernée par les secteurs de zones humides prélocalisées.

Sur l'ensemble des milieux inventoriés, aucune espèce déterminante de zone humide n'a été observée sur 76 espèces au total. Aucun des relevés pédologiques réalisés ne montrait des profils caractéristiques de zone humide.

En suivant les critères de délimitation de l'arrêté de 2008 modifié, aucune zone humide n'est présente sur la zone d'emprise du projet, ni à ses proches abords.

3.4. Le bruit

L'environnement sonore du site d'étude est caractérisé par :

- Le bruit routier sur les voies présentes à proximité (trafic sur RD606 et RD46),
- Le bruit lié au trafic ferroviaire avec la présence à l'Est de la voie ferrée (une douzaine de TGV à l'heure durant les mesures de jour),
- Activité des entreprises voisines au sud.

Dans le cadre de la présente étude d'impact, et en application de la réglementation relative à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement, une étude des niveaux sonores à l'état initial ainsi qu'une modélisation acoustique ont été réalisées autour du site par la société NEOdB™.

Celle-ci indique les niveaux sonores de référence à retenir pour le respect des niveaux sonores en limite de propriété et en zone à émergence réglementée.

Les niveaux sonores initiaux en limite de propriété et en zone à émergence réglementée sont en dessous des seuils définis par la réglementation.

3.5. Le trafic

La société CDVIA a réalisé une étude de la circulation basée notamment sur des comptages bidirectionnels réalisés en janvier 2024.

Les niveaux de trafics constatés en janvier 2024 sont présentés sur l'illustration ci-dessous. D'une manière générale, les conditions de circulation sont fluides au niveau du site d'étude, et notamment sur la principale route de desserte du site, la RD46. En effet, la présence de giratoires sur cette portion de route permet des conditions de circulation fluides aux heures de pointe.

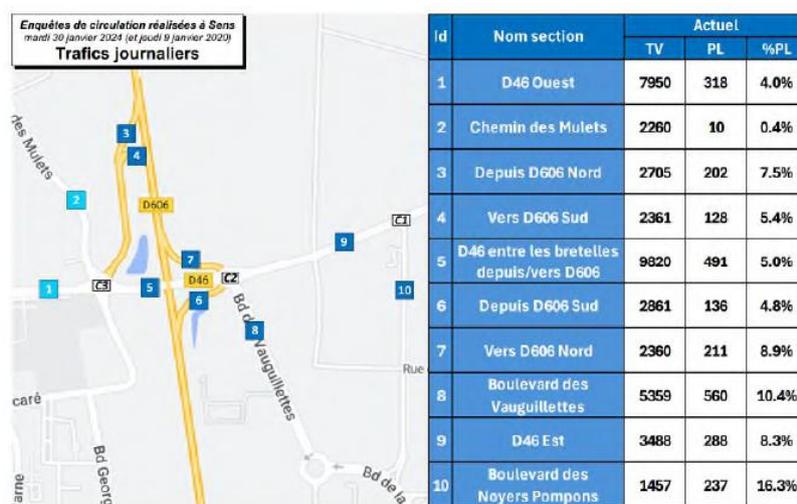


Figure 6 : Trafics journaliers actuels au droit du site d'étude (Source : CDVIA)

3.6. la qualité de l'air

La pollution de l'air résulte de la présence dans l'atmosphère de substances en quantités supérieures à leur concentration habituelle. Les principaux facteurs de pollution proviennent essentiellement de trois sources :

- les industries ;
- la combustion (appareils et équipements thermiques) ;
- les transports.

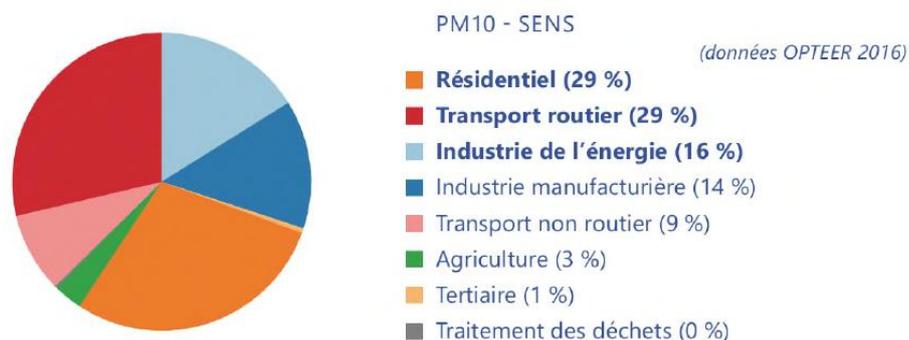


Figure 7 : Graphique de répartition par secteur des émissions de particules fines (PM10), Sens – (Source : OPTEER 2016)

La surveillance de la qualité de l'air dans le Département de l'Yonne est assurée par l'association agréée, ATMO Bourgogne-Franche-Comté, appartenant au Réseau National ATMO de surveillance et d'Information sur l'Air ; cette surveillance est réalisée à partir d'une trentaine de stations de mesures fixes. Ces stations assurent une mesure continue des pollutions atmosphériques réglementées.

La station urbaine de Sens est la plus proche du site. Elle est localisée à 2,3 km à l'Ouest du site. Cette station permet d'estimer la pollution de fond et de connaître les taux d'exposition chroniques auxquels sont soumis la population.

D'après les mesures réalisées aux stations pour l'année 2019, les valeurs limites n'ont pas été dépassées pour les polluants O₃, NO₂, NO_x et PM10. Néanmoins, pour le polluant O₃, la valeur a été dépassée 1 jour dans l'année. **Nous pouvons considérer que la qualité de l'air est bonne sur le site d'étude.**

3.7. Données socio-économiques et activités

Le projet s'implante sur la commune de Sens qui fait partie de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais qui regroupe 27 communes et 60 000 habitants. La commune s'étend sur une superficie de 21,91 km² et compte 26 854 habitants soit une densité de population de 1 226 habitants par km² en 2020.

La commune de Sens et plus largement, son agglomération, se caractérisent par un taux de chômage bien supérieur à la moyenne nationale. L'emploi est donc un enjeu majeur sur ce territoire.

Le Grand Sénonais possède une surface assez importante dédiée aux activités économiques. La zone d'activités des Vauguilletes, dont le projet constituerait une extension, est une des plus importantes avec 126 ha. Elle concerne principalement l'équipement industriel et la logistique.

L'établissement recevant du public le plus proche du site est le campus de Sens de l'Ecole de Gestion et de Commerce (EGC) de Bourgogne, 500 mètres à l'ouest.

Activité agricole

Le site d'étude est localisé dans un espace agricole valorisé en grandes cultures (céréales et colza) et relativement homogène, bien que la petite région agricole Bassée et Basse Yonne se différencie par une altitude plus basse, des reliefs doux à ses flancs et une urbanisation plus forte.

Deux exploitations sont concernées par l'aménagement projeté sur le site d'étude, pour une surface totale de 33,4 ha. Ce sont des exploitations de grandes cultures, cultivant du blé, du colza et du maïs.

La part de la SAU concernées varie entre 0,84 et 9,9% de la SAU totale des exploitations.

3.8. Le paysage

L'Atlas des paysages de l'Yonne, réalisé en 2008 par l'Agence Bertrand FOLLEA-Claire GAUTIER pour le compte de la Direction Régionale de l'Environnement de la Bourgogne et la Direction Départementale de l'Équipement de l'Yonne, situe la zone d'étude dans l'ensemble paysager des Champagnes crayeuses.

Le site d'étude s'inscrit dans un paysage agricole localisée au contact nord-est de la zone urbaine de Sens. Le paysage du site et de ses abords est marqué par les installations industrielles de la ZI des Vauguilletes, présente en bordure sud du site.

Le site d'étude est délimité :

- Au Nord et à l'Est respectivement par les parcelles cadastrales 161 et 215, qui sont des terrains agricoles.
- À l'Ouest par la route départementale RD 606.
- Au Sud par la route départementale RD 46 bordant la ZI des Vauguilletes.



Figure 8: Panoramique photographié depuis l'aire de repos sur la RD 606 en contrebas du site



*Figure 9: Panoramique en deux parties photographiées depuis le chemin des Champs d'Aloup.
Photo du dessus en direction du centre-ville de Sens et ci-dessous vers le nord*

3.9. Le patrimoine

Le patrimoine concerné par le projet se limite aux potentialités archéologiques identifiées par une Zone de Présomption de Prescription Archéologique. La mise en œuvre de ces zones vise à préserver les éléments du patrimoine archéologique susceptibles d'être affectés par les travaux et projets d'aménagement. Tout projet affectant le sous-sol dans ces zones est présumé faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à sa réalisation. Le service archéologique de la Direction Régionale des Affaires culturelles Bourgogne-Franche-Comté se prononcera sur de possibles prescriptions d'archéologie préventive.

3.10. Synthèse des enjeux environnementaux

Le tableau ci-après décline par thématique les enjeux environnementaux vis-à-vis du projet.

Tableau 1 : Synthèse des enjeux de l'aire d'étude

Thématique	Synthèse de l'enjeu	Niveau de l'enjeu
Géologie et hydrogéologie	Au droit du site d'étude, les nappes de l'Albien et du Néocomien sont recouvertes par la nappe de la Craie sur plusieurs dizaines de mètres d'épaisseur. Le toit de l'Albien se situe à environ 300 mètres de profondeur.	Faible
Topographie	La topographie du site représente un enjeu faible. La configuration légèrement en pente entraîne un ruissellement des eaux pluviales du site d'étude vers le ruisseau de La Gaillarde.	Faible
Réseau hydrographique	Le site d'étude s'inscrit principalement sur le bassin versant du ruisseau de la Gaillards. Le site est toutefois relativement éloigné du réseau hydrographique.	Faible
Risques naturels	Le site d'étude apparaît peu sensible aux risques naturels. Seul l'aléa lié au retrait-gonflement des argiles est qualifié de moyen. Le territoire est couvert par le PGRI Seine-Normandie, document de planification avec lequel le projet doit être compatible.	Faible
Risques technologiques	Plusieurs installations classées sont situées sur l'aire d'étude, de même que plusieurs sites pollués ou potentiellement pollués sont recensés dans les bases de données dédiées. Aucun ne se situe sur le site d'étude. Le risque lié au transport de matières dangereuses n'a pas été formellement identifié mais est présent au droit de la zone industrielle des Vauguilletes.	Faible
Milieu biologique	L'aire d'étude n'a pas de lien fonctionnel réel avec les espaces environnants reconnus d'intérêt écologique. A l'échelle du SRCE, elle ne présente pas de sensibilité vis-à-vis des corridors écologiques et des réservoirs de biodiversité d'importance régionale. Le site d'étude est situé en dehors de tout périmètre environnemental. Son niveau d'enjeu écologique est qualifié de moyen en lien avec la présence de l'Alouette des champs et du Criquet glauque. Les enjeux vis-à-vis des autres groupes et de la flore sont considérés comme faibles.	Moyen
Zones humides	Aucune zone humide n'a été identifiée sur le site d'étude.	Négligeable
Ressources en eaux superficielles	Le maintien de la qualité des eaux superficielles constitue un enjeu notamment vis-à-vis de ses usages sur l'aire d'étude (pêche de loisir) ainsi que des écosystèmes. Le site d'étude est cependant éloigné du réseau hydrographique.	Faible
Ressources en eaux souterraines	Le maintien de la qualité des eaux souterraines constitue un enjeu notamment vis-à-vis de ses usages (alimentation pour l'eau potable bien qu'aucun périmètre de protection n'intersecte le site).	Moyen
Données socio-économiques	Le site d'étude est intégré à la zone d'activités des Vauguilletes dont l'une des filières est la logistique. Le développement des activités est un enjeu important sur la	Fort

Thématique	Synthèse de l'enjeu	Niveau de l'enjeu
	commune notamment au regard du taux de chômage qui est bien supérieur à la moyenne nationale.	
Desserte du site et trafic	Le site est accessible depuis les grands axes. Une desserte en transports en commun est permise avec la présence d'un arrêt de bus à proximité (réseauintercom). La desserte par les mobilités douces reste limitée, mais celle-ci devrait s'améliorer au regard des aménagements prévus dans le Plan Vélo de l'agglomération. La circulation apparaît fluide dans les conditions actuelles sur la route principale de desserte du site : la D46. En effet, la présence de giratoires sur cette portion de route permet des conditions de circulation fluides aux heures de pointe.	Moyen
Milieu agricole	Les parcelles agricoles du site d'étude ont un bon potentiel agronomique et sont bien desservies. Elles représentent ainsi un enjeu assez fort vis-à-vis du milieu agricole. Cet enjeu est à relativiser dans la mesure où elles sont cultivées en grandes cultures, qui sont largement majoritaires sur le territoire. Les surfaces concernées représentent respectivement 0,84 à 9,3% de la SAU totale des deux exploitations concernées, ce qui n'est pas négligeable.	Fort
Patrimoine	Le site d'étude est seulement concerné par le patrimoine archéologique dans la mesure où il se situe en ZPPA (patrimoine antique et médiéval). Le Préfet de région sera saisi afin de savoir si le projet de création de la plateforme logistique est susceptible de donner lieu à des prescriptions de diagnostic archéologique.	Faible
Paysage	Le site d'étude s'inscrit en limite de la zone urbaine et est donc à l'interface entre une ambiance industrielle et les paysages de la Champagne sénonaise à préserver. Le relief de l'aire d'étude rend par ailleurs le site visible d'assez loin.	Moyen
Réseaux	Le site d'étude n'est pas aujourd'hui connecté aux réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées.	Faible
Ambiance sonore	L'ambiance sonore de l'aire d'étude est modérée à calme. Les zones plus exposées concernent les zones riveraines d'infrastructures de transport. Les habitations les plus proches sont relativement éloignées.	Moyen
Pollutions atmosphériques et qualité de l'air	La qualité de l'air à Sens a été globalement bonne en 2019. Les principaux secteurs d'émission de particules fines sont le résidentiel, le transport routier et l'industrie de l'énergie. Le maintien de la qualité de l'air constitue un enjeu pour le projet.	Moyen
Changement climatique	De tendance continentale, le climat de l'Yonne présente une forte amplitude thermique, avec des étés chauds et des hivers froids. Le changement climatique va entraîner une hausse significative des températures, des épisodes de sécheresse et des événements climatiques extrêmes.	Fort

4. Impacts du projet sur l'environnement et mesures associées

Les tableaux ci-après récapitulent les principaux impacts à attendre de la réalisation du projet et les mesures envisagées pour y remédier.

INCIDENCES SUR LE MILIEU NATUREL ET MESURES

Thèmes	Impact initial	Niveau	Mesures			Impact résiduel
			E	R	C ou A	
Habitat naturel	<ul style="list-style-type: none"> Aucun habitat à enjeu n'a été recensé sur le périmètre de l'aire d'étude. Il n'y a donc pas d'impact brut significatifs sur les habitats 	Négligeable	Pas de mesure d'évitement, même si la réduction des emprises par rapport à celles du projet initial a permis de réduire significativement les impacts.	R2 – Délimitation de l'emprise du chantier R3 – Précautions par rapport aux espèces végétales exotiques envahissantes	A1 – Choix d'espèces végétales indigènes pour les espaces verts, les bassins végétalisés et les plantations de haies et arbres isolés	Négligeable
Flore patrimoniale ou protégée	<ul style="list-style-type: none"> Aucune espèce végétale à enjeu n'a été recensée sur le périmètre de l'aire d'étude. Il n'y a donc aucun impact brut sur les espèces végétales à enjeu 	Négligeable	Pas de mesure d'évitement, même si la réduction des emprises par rapport à celles du projet initial a permis de réduire significativement les impacts.	R2 – Délimitation de l'emprise du chantier R3 – Précautions par rapport aux espèces végétales exotiques envahissantes	A1 – Choix d'espèces végétales indigènes pour les espaces verts, les bassins végétalisés et les plantations de haies et arbres isolés	Négligeable
Espèces d'oiseaux protégées ou patrimoniales inféodées aux grandes cultures	<ul style="list-style-type: none"> Destruction permanente de 31,5 ha d'habitat de reproduction de l'Alouette des champs dans la Champagne sénonaise. Les milieux « naturels » restitués dans le cadre du projet (espaces verts) ne sont pas favorables à la reproduction de l'espèce. Possibilité de report sur les espaces agricoles périphériques. Destruction de l'habitat de reproduction de la Bergeronnette printanière et du Bruant proyer. Possibilité de report sur les espaces agricoles périphériques. Espèces encore bien représentées localement. 	Faible	Pas de mesure d'évitement, même si la réduction des emprises par rapport à celles du projet initial a permis de réduire significativement les impacts.	R1 – Adaptation du phasage des travaux à la phénologie de la faune R2 – Délimitation de l'emprise du chantier		Négligeable
Autre espèces d'oiseaux protégées ou patrimoniales	<ul style="list-style-type: none"> Les fourrés de prunelliers favorables aux Bruant zizi et à la Fauvette grisettes (nord et sud de l'aire d'étude) ne sont pas concernés par l'emprise projet. De plus, ces espèces sont peu sensibles au dérangement, la réalisation des travaux à proximité ne devrait pas perturber leur nidification. 	Négligeable	Pas de mesure d'évitement, même si la réduction des emprises par rapport à celles du projet initial a permis de réduire significativement les impacts.	R1 – Adaptation du phasage des travaux à la phénologie de la faune R2 – Délimitation de l'emprise du chantier	A2 – Gestion extensive des espaces végétalisés	Négligeable

Thèmes	Impact initial	Niveau	Mesures			Impact résiduel
			E	R	C ou A	
Autre faune patrimoniale ou protégée	<ul style="list-style-type: none"> Les habitats favorables au Criquet Glauque se trouvent hors de l'emprise projet et bordent celle-ci. Dans l'emprise projet, les milieux contigus seront des espaces herbacés également. Le projet n'aura pas d'impact sur la population locale de l'espèce. Pas d'impact du projet sur d'éventuels gîtes arborés (absence de gîtes). Les milieux herbacés et bassins prévus dans les aménagements paysagers du projet seront favorables à la chasse des espèces (sous réserve d'un éclairage modéré à nul de tout ou partie de ces éléments) 	Négligeable	Pas de mesure d'évitement, même si la réduction des emprises par rapport à celles du projet initial a permis de réduire significativement les impacts.	R1 - Adaptation du phasage des travaux à la phénologie de la faune R2 - Délimitation de l'emprise du chantier R4 - Adaptation des éclairages des bâtiments et voiries de la plateforme logistique	A2 - Gestion extensive des espaces végétalisés	Négligeable
Fonctionnalités	<ul style="list-style-type: none"> l'impact négatif du projet sur les continuités écologiques apparaît faible (parcelles de grandes cultures concernées) 	Faible	Pas de mesure d'évitement, même si la réduction des emprises par rapport à celles du projet initial a permis de réduire significativement les impacts.	L'apport de milieux diversifiés pourrait améliorer les fonctionnalités écologiques locales s'ils sont gérés en faveur de la biodiversité	A2 - Gestion extensive des espaces végétalisés	Négligeable
Zones humides	<ul style="list-style-type: none"> Aucune zone humide n'a été identifiée sur le site d'implantation du projet. Aucun impact attendu sur de tels milieux. 	Négligeable				Négligeable

INCIDENCES TEMPORAIRES SUR LES AUTRES THEMATIQUES DE L'ENVIRONNEMENT LIEES A LA PHASE TRAVAUX ET MESURES

Thèmes	Impact initial	Niveau	Mesures			Impact résiduel
			E	R	C ou A	
PRINCIPES GENERAUX DE GESTION EN PHASE TRAVAUX						
Vie urbaine	<ul style="list-style-type: none"> Gêne pour les riverains et usagers Eloignement vis-à-vis de la ville de Sens 	Faible		R5 - Engagements de Telamon pour un chantier de faibles nuisances		Négligeable

Thèmes	Impact initial	Niveau	Mesures			Impact résiduel
			E	R	C ou A	
Production et gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none"> Production de déchets inertes, dangereux, industriels banals et déchets assimilables à des déchets ménagers 	Moyen		R6 – Maîtrise et gestion de la production de déchets		Négligeable
MILIEU PHYSIQUE						
Écoulements naturels interceptés	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'interruption temporaire d'écoulement superficiel 	Négligeable				Négligeable
Rabattement de nappe	<ul style="list-style-type: none"> Mouvements de terre important mais risque nul au regard des données piézométriques disponibles à ce jour Probabilité de devoir recourir à des prélèvements dans la nappe superficielle nulle 	Négligeable				Négligeable
Qualité de la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> Pollutions des sols et des eaux peuvent induire selon leur ampleur une situation critique pour la vie aquatique Site éloigné des eaux de surface ce qui limite leur vulnérabilité vis-à-vis des travaux (installations de chantier, entrainement de fines) Pas d'historique de pollution sur le site 	Faible		R7 – Réduction des risques de pollution des eaux et des sols en phase chantier		Négligeable
MILIEU HUMAIN						
Contexte socio-économique	<ul style="list-style-type: none"> Création d'emplois dans le secteur des travaux publics Bénéfices indirects pour les commerces et restaurants locaux 	Positif				Positif
Déplacements	<ul style="list-style-type: none"> Trafic généré par le chantier limité (apports et évacuation des matériels, des engins, des matériaux, etc) 	Moyen		R8 – Organiser la circulation des engins de chantier sur les voies routières R9 – Assurer la continuité des déplacements existants		Faible
PATRIMOINE ET PAYSAGE						
Patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> Site situé dans une zone de présomption de prescriptions archéologiques Vestiges archéologiques potentiellement présents 	Moyen	E1 – Consulter le préfet de région/la DRAC			Négligeable
Paysage	<ul style="list-style-type: none"> Altération du paysage et du cadre de vie des usagers (terrassements bruts, aires de stockage) Visibilité assez faible (zone industrielle, peu de riverains) Durée des travaux assez longue 	Moyen		R10 – Intégration paysagère du chantier		Faible

Thèmes	Impact initial	Niveau	Mesures			Impact résiduel
			E	R	C ou A	
CADRE DE VIE						
Environnement sonore	<ul style="list-style-type: none"> Bruit généré par le passage des camions, des engins de travaux et du matériel Respect des normes en matière d'émissions sonores Lieux de vie et habitations relativement éloignés 	Faible				Faible
Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> Emissions de gaz, poussières fines et odeurs. Gêne respiratoire pour les populations à risque Lieux de vie et habitations relativement éloignés 	Faible		R11 - Limitation des émissions de poussières et autres polluants dans l'atmosphère dues au chantier		Négligeable
CLIMAT						
Climat	<ul style="list-style-type: none"> Consommations énergétiques (carburants des engins de chantier et des camions de transport, installations de chantier) Emissions de GES associées faibles et temporaires 	Moyen		R12 - Limitation des émissions de CO ₂ dans l'atmosphère dues au chantier		Négligeable

INCIDENCES PERMANENTES SUR LES AUTRES THEMATIQUES DE L'ENVIRONNEMENT ET MESURES

Thèmes	Impact initial	Niveau	Mesures			Impact résiduel
			E	R	C ou A	
MILIEU PHYSIQUE						
Sol, sous-sol et relief	<ul style="list-style-type: none"> Présence de contraintes liées aux conditions géotechniques du terrain (compressibilité des sols, sensibilité au retrait-gonflement des argiles, etc.) 	Faible		R13 – Optimisation de la gestion des matériaux (déblais et remblais) R14 – Mise en œuvre des prescriptions de l'étude géotechnique		Négligeable
Ecoulements superficiels	<ul style="list-style-type: none"> Aucun écoulement à proximité 	Négligeable				Négligeable
Rejets pluviaux	<ul style="list-style-type: none"> Imperméabilisation du sol de nature à générer des désordres hydrauliques sur ou en aval du site 	Fort		R15 – Réduction des incidences hydrauliques liées au ruissellement des eaux pluviales (rétention pour un événement trentennal et infiltration des eaux dans le sol, maintien des eaux de débordement sur site jusqu'à un événement pluvieux d'occurrence centennale)		Faible
Qualité de la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> Rejet des eaux de ruissellement pouvant impacter la qualité des eaux du milieu aquatique superficiel récepteur Pollutions accidentelles 	Moyen		R16 – Réduction de la charge polluante des eaux pluviales issues du site à aménager R17 – Réduction des pollutions saisonnières R18 – Piégeage d'une pollution éventuelle pollution accidentelle		Faible
Rejets d'eaux usées	<ul style="list-style-type: none"> Aucun rejet d'effluents non traités ne sera réalisé 	Négligeable				Négligeable
Quantité de la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> Eau potable utilisée pour les besoins du personnel, pour l'entretien des locaux et les installations incendie (36 m³/j) Réseau local suffisant pour couvrir les besoins quotidiens 	Négligeable		R19 – Economies d'eau		Négligeable
Usages des eaux et des milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> Site en dehors de tout périmètre de protection de captage ou de prise d'eau pour la production d'eau potable Aucun impact sur les autres ouvrages présents à proximité Eaux pluviales et eaux usées traitées avant tout rejet dans le milieu récepteur 	Négligeable				Négligeable
RISQUES						
Risques naturels	<ul style="list-style-type: none"> Le projet n'est pas susceptible d'aggraver un risque naturel existant ou d'en générer un nouveau 	Négligeable				Négligeable

Thèmes	Impact initial	Niveau	Mesures			Impact résiduel
			E	R	C ou A	
Risques technologiques	<ul style="list-style-type: none"> Le projet est concerné par la réglementation ICPE. Les incidences relatives aux risques technologiques sont traitées dans le volet dédié du DDAE. 	/				/
MILIEU HUMAIN						
Population et logement	<ul style="list-style-type: none"> Le développement de l'emploi permet des mutations démographiques profitables à la commune. 	Positif				Positif
Emploi et activités économiques	<ul style="list-style-type: none"> Les projets en cours de développement sur la ZA des Vauguilletes vont permettre de répondre à la demande identifiée par Pole emploi Profits indirects pour l'économie locale à travers les investissements induits 	Positif				Positif
Trafic	<ul style="list-style-type: none"> Aucune perturbation supplémentaire du réseau en heures de pointe. Exploitation du site n'altérant pas le fonctionnement des carrefours 	Faible		R20 – Adaptation des horaires de travail		Négligeable
Accès mobilités douces	<ul style="list-style-type: none"> Accès aujourd'hui difficile pour les mobilités douces mais développement d'itinéraires cyclables prévus dans le cadre du Plan Vélo 	Faible		R21 – Aménagement d'une offre pour le covoiturage, les utilisateurs des transports en commun et des mobilités douces.	A3 – Discussion avec les services compétents	Négligeable
MILIEU AGRICOLE						
Milieu agricole	<ul style="list-style-type: none"> Perte de foncier agricole et perte de la production associée (21,44 ha et 180 t de céréales et 30 t de colza) Fragilisation économique de deux exploitations agricoles Fragmentation d'une unité agricole fonctionnelle Augmentation de la pression foncière Impacts systémiques faibles en raison de la taille des filières concernées 	Fort		Projet ayant fait l'objet d'une étude préalable agricole. Mesures en cours de réflexion		En attente
PATRIMOINE ET PAYSAGE						
Patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> Aucun impact sur le patrimoine 	Négligeable				Négligeable
Paysage	<ul style="list-style-type: none"> Modification du paysage par l'implantation de bâtiments imposants Implantation en continuité d'une ZA existante 	Moyen		R22 – Traitement architectural du projet R23 – Intégration paysagère du projet		Faible
CADRE DE VIE						
Environnement sonore	<ul style="list-style-type: none"> Entrepôts non générateurs de bruit à l'exception du trafic généré Habitations et lieux de vie relativement éloignés du site Respect des seuils réglementaires pour les émergences 	Négligeable				Négligeable

Thèmes	Impact initial	Niveau	Mesures			Impact résiduel
			E	R	C ou A	
Qualité de l'air	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation des émissions des différents polluants atmosphériques en lien avec l'augmentation du trafic Concentrations estimées après le projet ne montrant pas de risque pour la santé de la population 	Négligeable		R24 – Dispositifs de limitation des émissions de polluants		Négligeable
Emissions lumineuses	<ul style="list-style-type: none"> Accès au bâtiment éclairés pour des raisons de sécurité, ce qui va générer une pollution lumineuse avec des impacts sur la consommation énergétique, le ciel étoilé et la faune nocturne. 	Faible		R26 – Adaptation du système d'éclairage		Faible
Chaleur et radiations	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'activités ou d'installations susceptibles d'être à l'origine d'importantes émissions de chaleur ou radiations Imperméabilisation du site va contribuer à l'augmentation du phénomène d'îlot de chaleur urbain, qui restera limitée du fait de son implantation en zone péri-urbaine 	Moyen		R27 – Intégration d'espaces verts au sein du projet		Faible
Gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none"> Production de déchets d'emballage et d'autres déchets banals Tous les déchets produits seront stockés dans des conditions adaptées, enlevés et traités par des sociétés spécialisées 	Faible		R25 – Gestion écologique des déchets		Négligeable
CLIMAT						
Consommation énergétique et émissions de gaz à effet de serre	<ul style="list-style-type: none"> Emissions directes liées à la réaffectation des sols, à la mise en œuvre des matériaux de construction (émissions des engins de chantier). Emissions indirectes liées à la phase exploitation (poids-lourds, véhicules légers) et aux matériaux de construction du bâtiment. 	Fort		R28 – Réduire les émissions de gaz à effet de serre		Faible

5. Compatibilité du projet avec l'affectation des sols et des plans, schémas et programmes

La compatibilité du projet vis-à-vis un certain nombre de plans, schémas et programmes a été démontrée :

- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la région Bourgogne-Franche-Comté intitulé « Ici 2050 » (SRADDET)¹ notamment vis-à-vis des thématiques suivantes : artificialisation des sols, transition énergétique, qualité des eaux, déchets, performance et empreinte énergétique, intermodalité, énergies renouvelables, qualité de l'air, biodiversité, continuités écologiques.
- Le Schéma de Cohérence Territoriale du Nord de l'Yonne (SCoT) notamment vis-à-vis des thématiques suivantes : gestion de l'espace, protection des espaces agricoles, naturels et urbains, accessibilité routière, ferroviaire et fluviale, alternatives durables à la voiture individuelle, développement économique, qualité urbaine, architecturale et paysagère, performance énergétique et environnementale
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Seine-Normandie (SDAGE) : zones humides, gestion des eaux pluviales et besoins en eau potable.
- Le Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) Seine-Normandie : risque inondation lié au ruissellement des eaux pluviales.
- Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal-Habitat de la Communauté d'agglomération du Grand Sénonais vis-à-vis de ses orientations (développement économique, déplacements, etc.), du zonage, de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation définie et des autres contraintes et servitudes.

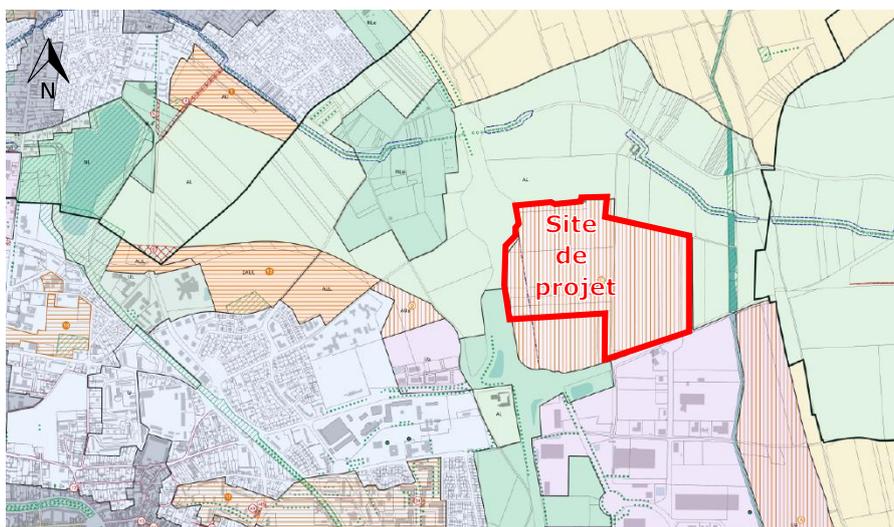


Figure 10 : Extrait du règlement graphique au droit du site d'étude (source : PLUi-H CA Grand Sénonais)

¹ La Région a adopté le SRADDET en juin 2020. Sa mise en œuvre a débuté le 16 septembre 2020,. Toutefois, par jugement du 12 janvier 2023, le tribunal administratif de Dijon a annulé ce schéma régional. L'annulation est néanmoins différée au 1^{er} janvier 2025, afin de ne pas priver la Région d'un document de référence qui doit permettre de garantir la prise en compte des objectifs en matière de biodiversité.

6. Incidences du projet sur la santé humaine

Les risques sanitaires induits par le projet sont liés aux gaz d'échappements et aux émissions sonores des poids lourds diesels transitant sur le site.

Concernant l'exposition de la population, on peut noter que :

- Il est envisagé la présence de plus de 450 emplois à terme sur l'ensemble du site.
- Les habitations et lieux de vie les plus proches se situent :
 - A l'Est, le bourg de Saligny situé, de l'autre côté de la voie ferrée, à environ 1,8 km;
 - Au Sud, à directe du projet, la zone industrielle des Vauguilletes ;
 - Au Sud-Ouest, à environ 350 m du projet, une maison d'habitation (ferme au lieu-dit " les Beaumonts ") ;
 - A l'Ouest, à environ 500 m du projet, les zones urbaines de Sens ;
 - Au Nord, à environ 200 m du projet, une maison d'habitation (ferme au lieu-dit " La Vallée des Gondelins ").
- L'établissement sensible le plus proche est le site regroupant les lycées Janot – Curie qui est situé à environ 700 m au Sud-Ouest du site. On note également l'établissement d'enseignement supérieur EGC Sens, situé à 500 m au Sud du site..

Le site SENS LOG sera directement connecté aux routes départementales RD 46 et RD606. La route RD 606 permet de rejoindre les autoroutes A5 et A19 en moins de 10 minutes.

Cette proximité permet aux poids lourds d'accéder au site sans avoir à traverser de zones d'habitations, donc sans créer de gêne pour les riverains.

Le trafic généré aura un impact limité sur la qualité de l'air environnant.

Malgré l'augmentation des émissions de polluants atmosphériques liées à l'activité sur le site, l'étude air et santé n'a pas démontré d'impact significatif du projet sur la santé des riverains ni des travailleurs. En matière d'émissions sonores, le site est relativement éloigné des habitations et le l'accès au site se fait par des grands axes de transit. Ainsi, aucun impact significatif n'est à prévoir sur la santé des populations.

7. Incidences négatives résultant de la vulnérabilité du projet au changement climatique et à des risques d'accident ou de catastrophes majeurs

La définition de la vulnérabilité est donnée par le Groupement d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), comme étant « la propension ou la prédisposition à subir des dommages. La vulnérabilité englobe divers concepts ou éléments, notamment les notions de sensibilité ou de fragilité et l'incapacité de faire face et de s'adapter ».

7.1. Changement climatique

La vulnérabilité du projet aux conséquences attendues du changement climatique est détaillée ci-dessous :

Hausse des températures

La hausse des températures va provoquer un accroissement de l'utilisation des systèmes de climatisation ou de ventilation en période estivale, donc de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre. Un projet de plateforme logistique peut être d'autant plus vulnérable à ce phénomène qu'il prévoit une importante imperméabilisation du sol et une faible surface d'espaces végétalisés, aggravant le phénomène d'îlot de chaleur urbain.

L'intégration d'espaces verts au projet va permettre de limiter cette vulnérabilité.

Retrait-gonflement des argiles

Le changement climatique aura pour effet d'accroître le phénomène de retrait-gonflement des argiles (phénomène expliqué dans la partie relative à l'état initial).

Le projet appliquera les recommandations de l'étude géotechnique relatives à ce phénomène ce qui permettra de réduire les conséquences négatives de ce phénomène sur le bâti et la sécurité des personnes.

7.2. Risque de catastrophe naturelle

Le principal risque est lié à la survenue de précipitations atmosphériques intenses dont les conséquences seraient le rejet de matières dangereuses et l'inondation de secteurs en aval si les dispositifs permettant la rétention des eaux pluviales ne sont pas suffisamment dimensionnés.

Les dispositifs sont dimensionnés sur la base d'une période de retour de 30 ans (c'est-à-dire qu'en moyenne, une période de 30 ans sépare deux événements de cette intensité). En outre, il est prévu maintenir sur sites les eaux de débordement jusqu'à un événement pluvieux de période de retour 100 ans. Les secteurs d'habitation les plus proches à l'aval du site sont en outre relativement éloignés.

La commune de Sens est classée en zone de sismicité très faible. La commune de Sens n'est pas soumise à un Plan de Prévention des Risques Naturels Séismes, **le projet n'est donc pas soumis à l'application de règles parasismiques.**

7.3. Risque d'accident majeur

L'accident majeur envisageable pour le site est l'incendie, susceptible de se déclencher en cas de défaillance d'un système interne (arc électrique par exemple).

Les incidences attendues sont décrites ci-dessous ainsi que les mesures de réduction prises en conséquence :

- La pollution des milieux aquatiques par des eaux d'extinction chargées en produits résultant de la combustion, en matières solides imbrulées. Ces pollutions seront stoppées par la fermeture d'une vanne de barrage dans les bassins.
- La pollution de l'air par des fumées chargées en polluants. Seules des mesures de prévention sont applicables (murs coupe-feu, désenfumage, etc.).
- L'atteinte à la faune et à la flore par les flammes. Le terrain sera alors nettoyé et les espèces détruites seront replantées.
- L'incendie génère des déchets parfois non destructibles. En cas d'incendie il sera nécessaire d'évacuer les déchets produits vers des centres de traitement adaptés.